

Sinistralité des AT-MP : La FNATH dénonce un système en état de « mort cérébrale » !

La FNATH, Association des accidentés de la vie prend acte des satisfecit que se donne la branche Accidents du travail - Maladies Professionnelles de la CNAM qui réussit le « tour de force », dans sa communication cette semaine, de constater une hausse des AT-MP tout en expliquant que cette augmentation n'a rien d'inquiétant, car liée avant tout de la reprise économique.

C'est au pire de la naïveté et au mieux du cynisme....

La FNATH, pour sa part, ne partage pas ces éléments de discours technocratique pour une branche qui aligne les excédents à hauteur de 1 milliard par an depuis des années, sans même être en mesure de remplir sa mission première, à savoir assurer la baisse des AT-MP et prévenir les dommages corporels dont sont victimes les salariés.

Rappelons que ces chiffres témoignent, une nouvelle fois, de l'abandon total pendant des années des travailleurs de l'aide à domicile, victimes d'une sinistralité deux fois plus importante que les salariés du BTP. Du reste, ce ne sont pas les mesures votées au PLFSS pour 2020 qui vont rectifier cette épidémie silencieuse.

Que dire également des constats édifiants sur le « nombre de cas reconnus de cancers professionnels » qui « reste stable depuis 2015 » avec 1.800 cas reconnus ... alors que partout dans la Société française on assiste à une explosion des cancers ces 20 dernières années !!

1800 cas reconnus au sein de la branche AT-MP pour 382 000 cas en 2018 selon l'Institut national du cancer.

Il faudrait croire que cette épidémie de santé publique s'arrête à la porte des entreprises.

La vérité est que ce chiffre témoigne d'un système de reconnaissance des maladies professionnelles, et précisément des cancers professionnels, en état de « mort cérébrale » pour reprendre un terme à la mode.

Contact : Hervé GUINDE
04 77 49 42 37 – communication@fnath.com

Suivez-nous sur :

